



**AU CONSEIL COMMUNAL
DE ET A
1659 ROUGEMONT**

Rougemont, le 25 septembre 2017
N. réf : 100.101.01.01/JL/fa

Préavis N° 08/2017

<p style="text-align: center;">DEMANDE DE CRÉDIT POUR UNE PARTICIPATION FINANCIÈRE AU REMPLACEMENT DE L'ORGUE DE ROUGEMONT</p>

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. OBJET DU PRÉAVIS

A l'initiative d'un groupe de citoyens et de résidents secondaires, une récolte de fonds a été initiée en vue du remplacement de l'orgue de l'église de Rougemont. La municipalité vous propose de participer à ce beau projet.

2. CONTEXTE

L'orgue actuel a déjà subi plusieurs réparations de fortune lesquelles ont malheureusement été faites au détriment de sa qualité sonore. Afin de permettre à notre église de retrouver un instrument de qualité, seul un remplacement de l'orgue est envisageable.

Partant de ce constat, un groupe de citoyens et de résidents secondaires s'est constitué en association et a lancé un appel aux dons afin de réunir la somme nécessaire à ces travaux, laquelle se situe entre CHF 450'000.- et CHF 500'000.-.

L'appel a reçu un écho favorable et le seuil a été atteint pour permettre de démarrer le démontage de l'instrument actuel. Toutefois, les soutiens financiers restent les bienvenus, ceux-ci permettant d'acquérir un orgue offrant plus de possibilités.

Le but de ce nouvel instrument serait également de permettre l'organisation de concerts ou de « master class » dans notre village.

Après plusieurs recherches en collaboration avec la paroisse et le service cantonale des sites immeubles, patrimoine et logistique (SIPAL), il n'a pas été possible de déterminer le propriétaire de l'orgue actuel. D'un commun accord, ce titre est revenu à la commune. A titre de soutien, notre autorité a décidé que

les pièces qui pourront être récupérées sur cet instrument devront être déduites de la facture finale du facteur, pour un montant de CHF 15'000.- lequel constitue un soutien de la part de la commune.

3. PARTICIPATION FINANCIÈRE

La Municipalité souhaite participer financièrement à cette action. En effet, si un tel engagement ne fait pas partie des obligations légales, il semblerait inopportun que notre commune n'apporte pas son soutien à un tel investissement lequel, rappelons-le sera financé en grande partie par des privés.

Pour ce faire, la municipalité vous propose de participer à hauteur de CHF 45'000.-. Ce montant sera divisé en deux parties :

- CHF 30'000.- à prélever sur les liquidités communales ;
- CHF 15'000.- correspondant à la reprise des pièces de l'ancien orgue par la fondation qui, de ce fait, seront comptabilisées en produit de vente compensé par un don de CHF 15'000.- à la fondation. Ceci dans un souci de transparence.

4. FINANCEMENT

Aucun emprunt n'est nécessaire. Le montant de CHF 45'000.- sera financé par la reprise de l'ancien orgue par le facteur (CHF 15'000.-) et par la trésorerie courante, au moyen d'un prélèvement, en dépassement budgétaire, sur le compte à créer dans le chapitre 1500 « Affaires culturelles & loisirs » N° 1500.3523.3 « Soutien orgue Rougemont ».

5. PROPRIÉTÉ DU NOUVEL ORGUE

Lors des discussions, il a également été convenu que la commune deviendrait propriétaire du nouvel instrument.

De ce fait, des frais d'entretien devront être prévus dans les budgets futurs. Ceux-ci restent toutefois modestes, à savoir en moyenne CHF 2'200.-/an.

6. CONCLUSIONS

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité de Rougemont vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Rougemont, dans sa séance du 24 octobre 2017

- Vu** le préavis N° 08/2017
- Ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet
- Attendu** que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

- **D'autoriser** la Municipalité à participer financièrement au remplacement de l'orgue de Rougemont,
- **D'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 45'000.-,
- **De financer** ce montant
 - o par la trésorerie courante pour CHF 30'000.-
 - o par la reprise des pièces de l'ancien orgue pour CHF 15'000.-
- **D'autoriser** pour ce faire un prélèvement extrabudgétaire sur le compte 1500.3523.3 « Soutien orgue Rougemont ».

Ainsi délibéré en séance de Municipalité, le 25 septembre 2017 pour être soumis au Conseil communal de Rougemont, le 24 octobre 2017.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce préavis et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :  Le Secrétaire : 

 * * *
André Reichenbach Ronick Lenoir

Déléguée municipale :

- Mme Sonia Lang, municipale